

Belgium-Liège: Plumbing and sanitary works

OJ S 95/2016 19/05/2016

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de Liège — logement — régie foncière

Postal address: La Batte 10 (5ème étage)

Town: Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

For the attention of: Evrard Antoine

E-mail: procurement.logement@liege.be

Telephone: +32 42219131

Internet address(es):

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=228108>

Electronic submission of tenders and requests to participate: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Li%C3%A8ge+-+Log+-+Ref-Accord-cadre+Chauffage-F02>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.3. Main activity

Housing and community amenities

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Accord-cadre de services relatif à l'entretien, au dépannage et à l'amélioration des installations de chauffage, de production d'eau chaude et de sanitaire-plomberie pour les bâtiments relevant du patrimoine privé de la Ville de Liège.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in years: 4

Estimated total value of purchases for the entire duration of the framework agreement

Estimated value excluding VAT:

Range: between 120 000 and 250 000 EUR

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Accord-cadre de services relatif à l'entretien, au dépannage et à l'amélioration des installations de chauffage, de production d'eau chaude et de sanitaire-plomberie pour les bâtiments relevant du patrimoine privé de la Ville de Liège.

Le présent marché a pour objet la prestation de services d'entretien, de dépannage et d'amélioration des installations de chauffage, de production d'eau chaude et de sanitaire-plomberie pour les bâtiments relevant du patrimoine immobilier de la Régie foncière dans le cadre d'un accord-cadre.

Le patrimoine immobilier comprend principalement de maisons unifamiliales, des immeubles à appartements et des commerces.

Le présent marché concerne la prestation de services d'entretien, de réparation, de remplacement, de modification, d'amélioration et d'installation d'équipements de chauffage, de production d'eau chaude et de sanitaire-plomberie.

Ces prestations sont destinées à permettre au pouvoir adjudicateur de gérer son patrimoine en bon père de famille. Les prestations seront réalisées au fur et à mesure des besoins du pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur souhaite réaliser des prestations d'importance variable selon les besoins qu'il rencontrera dans le cadre de la gestion courante de son patrimoine.

Pour exemple, le pouvoir adjudicateur envisage:

— des prestations courantes, tels que les entretiens, les petites réparations, les petites modifications d'installation...

— des travaux spécifiques, tels que des remplacements de chaudières, des rénovations complètes d'installations de chauffage-sanitaire d'un logement ou d'un immeuble, ...

II.1.6. CPV code(s)

45330000 Plumbing and sanitary works, 45331000 Heating, ventilation and air-conditioning installation work, 45331100 Central-heating installation work, 45331110 Boiler installation work, 45332000 Plumbing and drain-laying work, 45332200 Water plumbing work, 45332300 Drain-laying work, 45332400 Sanitary fixture installation work, 45333000 Gas-fitting installation work, 50720000 Repair and maintenance services of central heating

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Estimated value excluding VAT:

Range: between 120 000 and 250 000 EUR

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 3

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Article 25 RGE — Cautionnement

Étendue du cautionnement

Le cautionnement est fixé à 5 % du montant minimum de commande estimé pour la durée du marché.

Ce montant minimum de commande pour la durée du marché est estimé à 120 000 EUR.

Nature du cautionnement/justification

L'adjudicataire doit, dans les trente jours calendrier suivant le jour de la conclusion du marché, justifier la constitution du cautionnement par lui-même ou par un tiers selon les modalités définies à l'article 27§ 2 de l'arrêté royal du 14.1.2013.

La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse qui sera mentionnée dans la notification de la conclusion du marché.

Article 33 et 93 RGE — Libération du cautionnement

S'agissant d'un accord-cadre qui implique que l'adjudicataire n'exécute pas les prestations en une fois, mais par prestations fractionnées sur base de bons de commandes successifs au gré des besoins du pouvoir adjudicateur durant toute la durée du marché, le présent cahier spécial des charges déroge par conséquent aux articles 33 RGE et 93 RGE.

Le cautionnement est libéré en totalité à la fin du marché déduction faite des sommes dues éventuellement par l'adjudicataire au pouvoir adjudicateur (amendes de retard, pénalités d'exécution, ...) ainsi que déduction faite des prestations pour lesquelles la période de garantie (2, 3 ou 5 ans selon les cas) n'est pas encore arrivée à échéance. Le solde retenu pour les prestations sous garantie sera libéré à l'échéance de la dernière période de garantie.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Article 160 RGE — Facturation et paiement du travail

Après réception des prestations réalisées et considérées comme conforme par le pouvoir adjudicateur, l'adjudicataire adressera sa facture en deux exemplaires ainsi que le rapport technique de l'intervention à l'adresse suivante:

Ville de Liège

Régie foncière, de stationnement et de services

La Batte 10 — 4000 Liège

5e étage

En reprenant obligatoirement les mentions suivantes:

— Intitulé du présent marché

— Référence de la lettre de commande

— Adresse complète du bâtiment ou du logement

Chaque lettre de commande fera l'objet d'une facture séparée.

Ladite facture vaut déclaration de créance.

Elle devra être datée, signée et appuyée d'un état détaillé des prestations accomplies (rapport technique)

Le paiement du montant dû à l'entrepreneur est effectué dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la date de fin de la vérification visé à l'article 156 du RGE.

Facturation électronique

Le pouvoir adjudicateur se réserve d'ores et déjà la possibilité de recourir au système de facturation électronique en cours de marché sans que l'adjudicataire ne puisse prétendre à une indemnité quelconque à ce titre.

Chaque soumissionnaire marque ainsi son accord quant au principe du recours à la facturation électronique en cours de marché par le seul dépôt de son offre.

Dès la mise en œuvre de ce nouveau mode de facturation, l'adjudicataire sera tenu d'appliquer aux factures destinées à la Régie foncière, une facturation électronique compatible avec son système informatique et comptable. Il transmettra ses factures via des canaux autorisés, à savoir l'EDI ou un portail fournisseur.

Le processus de facturation électronique s'inscrit dans le cadre de la loi du 28.1.2004 qui transpose la Directive européenne 2001/115/CE du Conseil du 20.12.2001.

Ces dispositions légales prévoient une liste minimum des mentions obligatoires, telles que la date de facturation, le numéro d'identification, les noms et adresse du client, etc (norme BMF 100).

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, s'il devait décider de mettre en œuvre ce nouveau mode de facturation électronique en cours de marché, d'imposer d'autres mentions que les mentions légales obligatoires qui devront alors également figurer sur les factures qui seront adressées à la Ville de Liège.

La réglementation évoquée ci-dessus impose également des conditions d'authenticité, d'intégrité et de lisibilité des factures dans la détermination du mode de livraison des dites factures.

Dès lors, en vue de garantir un encadrement juridique et technique rigoureux, l'adjudicataire proposera la transmission de ses factures par voie électronique au moyen d'une plate-forme d'échange des données informatisées en ayant recours à l'organisme certificateur qu'il choisira.

Les modalités de facturation (régularité, format, etc) seront établies par le pouvoir adjudicateur dès la mise en œuvre du nouveau système de facturation.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1.

Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Article 67 AR — Capacité financière et économique. Afin de permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier la capacité financière et économique des soumissionnaires, les offres doivent comporter en annexe:

- une déclaration bancaire appropriée établie conformément au modèle annexé;
- la preuve d'une assurance couvrant les risques professionnels dont, entre autres, sa responsabilité en matière d'accidents du travail et sa responsabilité civile en cas d'accidents survenant à des tiers par le fait des prestations à concurrence de minimum 1 000 000 EUR par sinistre pour des dommages corporels et matériels confondus.

Si, pour une raison justifiée, le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir les références demandées, il est admis à prouver sa capacité économique et financière par tout autre document considéré comme approprié par le Pouvoir adjudicateur.

À défaut de fournir les documents prouvant valablement la capacité financière et économique, le soumissionnaire sera écarté du marché.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Article 72 AR — Capacité technique de l'entreprise

La capacité technique et professionnelle de l'entrepreneur doit obligatoirement, être justifiée par:

- une déclaration mentionnant l'identité du technicien (degré de qualification minimum requis: chef d'équipe ou conducteur de travaux), qu'il soit ou non intégré à l'entreprise, responsable du suivi et du contrôle de la qualité des prestations exécutées (modèle de déclaration en annexe).

- une déclaration mentionnant l'identité des techniciens (minimum 2) chargés de l'exécution des prestations et disposant d'une ou des compétences suivantes, avec la condition que, sur l'ensemble des techniciens déclarés, chacune des compétences soient acquise par minimum 2 techniciens (modèle de déclaration en annexe):

- Habilitation d'installateur gaz naturel (CERGA)

- Agrément en combustible liquide (L)

- Agrément en combustible gazeux de niveau GI

- Agrément en combustible gazeux de niveau GII

- Agrément en diagnostics approfondis de type I (DAI) ou la preuve que 2 techniciens sont inscrits à un cycle de formation pour obtenir cet agrément.

Les preuves d'habilitation et d'agrément doivent être jointes à la déclaration.

L'agrément en diagnostics approfondis de type I (DAI) résultant d'une modification récente de la législation qui n'a pas été anticipée par les centres de certifications, très peu de techniciens ont pu à ce jour suivre la formation en vue de l'obtention de leur agrément. Afin de ne pas pénaliser les entreprises qui sont inscrites aux futurs séances de formations, le pouvoir adjudicataire autorise les entreprises à justifier leur inscription à un cycle de formation en vue d'obtenir l'agrément DAI. Dans ce cas, par simple remise de son offre, l'entreprise s'engage à obtenir l'agrément en diagnostics approfondis de type I (DAI) pour 2 de ses techniciens avant la conclusion du marché.

Le non respect de cet engagement pourrait amener de plein droit la résiliation du contrat.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Classe: N/A, Catégorie: N/A.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

Lowest price

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

Liège - Log - Ref-Accord-cadre Chauffage-F02_0

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 22.7.2016 - 14:00
Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

26.7.2016 - 10:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 150 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 26.7.2016 - 10:00

Place:

La Batte 10 / 5e étage / bureau 512 — 4000 Liège

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: Toute personne justifiant d'un intérêt dans le cadre du marché.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

16.5.2016